

RAPPORT PRÉSENTÉ À L’ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires législatives présente son premier rapport :

Réunion :

Le Comité s’est réuni le 2 décembre 2024, à 18 heures, dans la salle 255 du Palais législatif.

Questions à l’étude :

- Le rapport annuel d’Élections Manitoba pour l’année se terminant le 31 décembre 2022;
- le rapport annuel d’Élections Manitoba pour l’année se terminant le 31 décembre 2023;
- la proposition d’Élections Manitoba intitulée « Vote Anywhere in Manitoba on Election Day at any Returning Office » et datée d’octobre 2024.

Composition du Comité :

- M. BALCAEN;
- M^{me} COMPTON;
- M^{me} CROSS;
- M^{me} la *ministre* FONTAINE;
- M. PERCHOTTE;
- M. le *ministre* WIEBE.

Le Comité a élu :

- M^{me} COMPTON à la présidence;
- M^{me} CROSS à la vice-présidence.

Député ne siégeant pas au Comité mais étant intervenu :

M. JACKSON

Personne étant intervenue :

Shipra Verma, *directrice générale des élections, Élections Manitoba*

Motion :

Le Comité a adopté la motion qui suit :

*Il est proposé que, conformément aux paragraphes 28.1(4.2) et 28.1(5) de la **Loi électorale**, le Comité permanent des affaires législatives approuve la proposition visant à modifier le déroulement du vote déposée devant l’Assemblée le 28 octobre 2024 et qu’il recommande que la directrice générale des élections donne une directive portant que le déroulement du vote soit modifié pour la tenue des prochaines élections partielles et générales.*

Rapports étudiés et adoptés :

Le Comité a examiné les rapports indiqués ci-après et les a adoptés sans modifications :

- le rapport annuel d’Élections Manitoba pour l’année se terminant le 31 décembre 2022;
- le rapport annuel d’Élections Manitoba pour l’année se terminant le 31 décembre 2023.

La présidente,

Rapport présenté par :

M^{me} COMPTON

Le 2 décembre 2024